

Le problème : les rentes diminuent, alors que nous payons toujours plus.

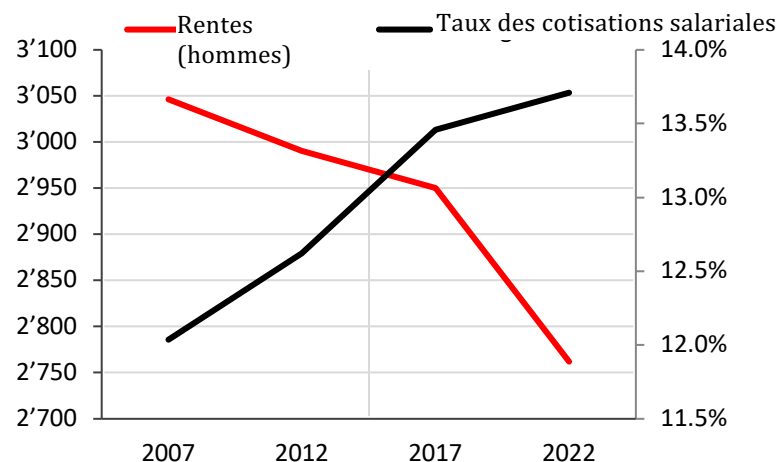
Les caisses de pensions ont vu le jour pour nous permettre de maintenir à la retraite notre niveau de vie habituel. Pendant longtemps, elles ont contribué à cet objectif. Mais depuis plus de dix ans, les rentes du 2^e pilier n'ont cessé de baisser. Aujourd'hui, les retraité-e-s reçoivent en moyenne 300 francs de moins par mois qu'il y a quinze ans. Soit une perte de 3600 francs par an ! Pendant ce temps, les cotisations salariales ont augmenté de 14 %.

Les personnes qui partiront à la retraite dans les dix prochaines années doivent s'attendre à toucher moins encore. Un même montant d'épargne donnera lieu à des rentes toujours plus basses. Car les caisses de pensions ne rémunèrent quasiment plus les avoirs de leurs assuré-e-s. Et les taux de conversion, qui déterminent le montant de la rente que l'on obtient pour l'avoir de vieillesse épargné, ont chuté de 20 % au cours de la dernière décennie. Cette évolution tient surtout à la faiblesse des taux d'intérêt de ces dernières années. On peut donc se demander à juste titre : où est passé tout l'argent que nous avons versé dans les caisses de pensions ?

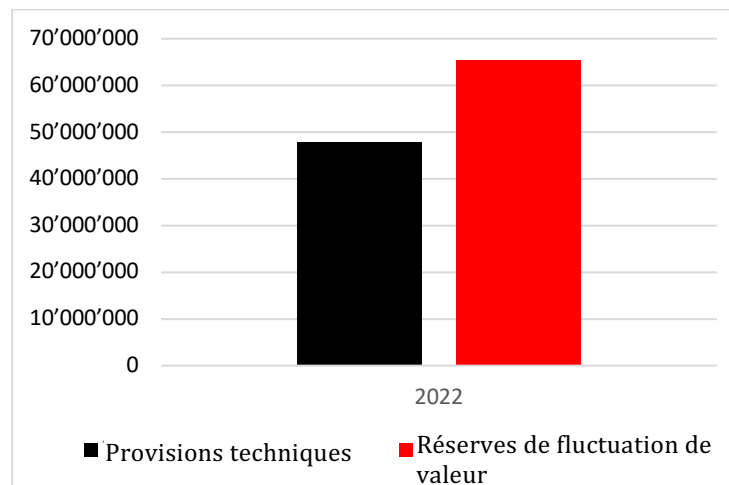
Les caisses de pensions, elles, se portent bien !

Un simple coup d'œil aux comptes des caisses de pensions le montre : notre argent y est tout simplement thésaurisé. La santé financière des caisses est éclatante. Même après la pire année depuis plus de quinze ans sur les marchés financiers, leurs réserves et leur marge de sécurité dépassent encore 110 milliards. Les caisses de pensions ont par exemple déjà mis de côté l'argent nécessaire pour faire face à l'augmentation de l'espérance de vie. Depuis lors, leurs réserves ont encore augmenté, alors même que les promesses de rentes n'ont jamais été aussi prudentes. En bref, les caisses de pensions croulent sous l'argent, mais leurs assuré-e-s en reçoivent toujours moins.

Rente mensuelle (en francs) des caisses de pensions et cotisations perçues (en % de salaire)



Les caisses de pensions ont plus de 110 milliards de réserves et provisions !



Source : Statistique des caisses de pensions (OFS), présentation de l'USS

Et maintenant ? Encore moins de rentes...

Et que fait le Parlement ? Il décide d'une réforme obligeant les travailleuses et travailleurs à payer encore plus – pour toucher moins de rentes.

Avec l'arnaque de la LPP avalisée par le Parlement, les nouvelles baisses de rentes pourront aller jusqu'à 3200 francs par an. Les travailleuses et travailleurs de plus de 50 ans et la classe moyenne sont les plus touchés. Mais les très jeunes risquent aussi de voir leur rente diminuer.

Cette situation tient à la principale mesure de la réforme, soit la baisse du taux de conversion de 6,8 à 6 %. Ce facteur détermine le montant de la rente que l'on obtient pour l'avoir épargné.

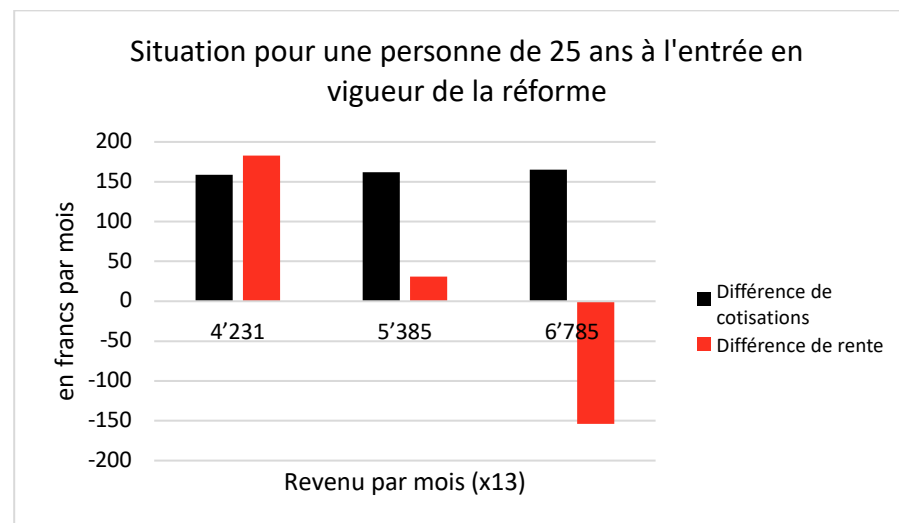
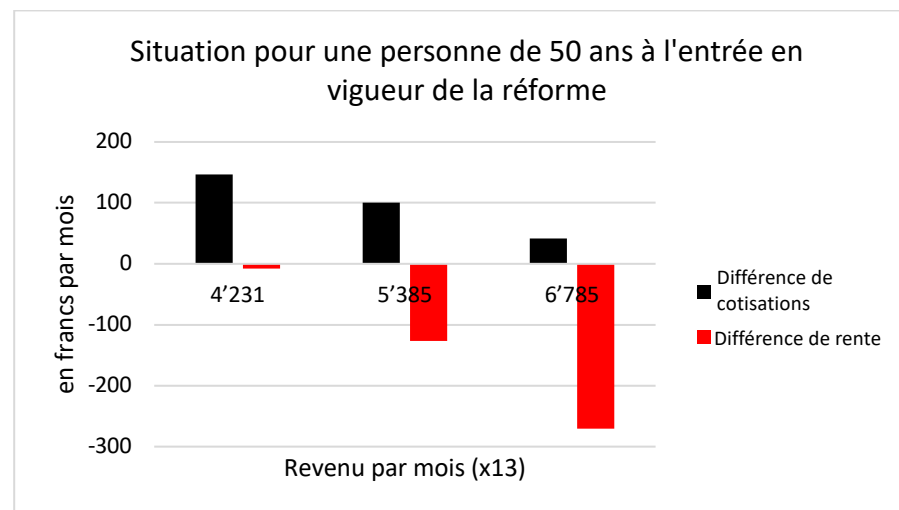
... alors même que les cotisations ont pris l'ascenseur

Et l'arnaque de la LPP comporte aussi une hausse des prélèvements salariaux obligatoires. Les salarié-e-s auraient à payer chaque année 2,1 milliards de francs de plus aux caisses de pensions. D'où des coûts pouvant atteindre 2400 francs annuels par personne. Le choc s'annonce rude pour les bas salaires – ceux-là même qui subissent déjà de plein fouet la hausse du coût de la vie.

On nous demande donc de cotiser davantage à la caisse de pensions, bien que chaque franc prélevé rapporte moins de rente. La garantie des prestations a été revue à la baisse, aux dépens de tous les travailleurs et travailleuses. L'arnaque de la LPP mise en place par le Parlement ne fait que des perdants : toutes les générations d'assuré-e-s auraient à payer plus pour toucher moins de rentes !

L'arnaque de la LPP : conséquences concrètes

(en francs par mois)



Génération transitoire : décisions de rentes arbitraires et bureaucratie

Les pertes de rentes seront quelque peu atténuées (ou « compensées ») pour les personnes qui prendront leur retraite au cours des quinze années qui suivent l'entrée en vigueur de la réforme. Et encore : au moins la moitié des personnes touchées ne recevront aucune compensation. Seules les rentes inférieures à 1000 francs par mois sont entièrement protégées. Les personnes ayant épargné plus s'exposent à des pertes de rentes brutales. Alors qu'au départ, tout le monde s'accordait à dire que les rentes sont déjà tellement basses qu'il est hors de question de les réduire. Même le conseiller aux États Damian Müller (PLR) avait lancé une mise en garde : les assuré-e-s ne doivent pas perdre un seul franc de rente !

Or avec l'arnaque de la LPP mise en place par le Parlement, la compensation des pertes de rentes s'apparente à une loterie pour les travailleuses et travailleurs. Car il faudra remplir des conditions supplémentaires pour en bénéficier. Bien des femmes en particulier n'y auront pas droit, faute d'avoir été assurées pendant quinze ans dans une caisse de pensions.

Dans certains cas on a même de la peine à dire exactement ce qui arriverait si la réforme était adoptée. Le Parlement ne s'est par exemple pas prononcé sur la compensation des pertes de rentes en cas de divorce et de retraite anticipée. Beaucoup de choses auraient encore besoin d'être précisées par le Conseil fédéral, et probablement aussi par les tribunaux – après des années de procédures. Une ère d'insécurité maximale s'ouvrirait ainsi pour les travailleuses et travailleurs.

Il est clair par contre que tous les travailleurs et travailleuses, jeunes et vieux, devraient passer à la caisse pour les compensations prévues, qu'ils en bénéficient ou non. Mais seulement jusqu'à un revenu d'environ 150 000 francs par an. Les salaires plus élevés n'auraient rien à payer, comme en a décidé le Parlement. La mise en œuvre des mesures de compensation entraînerait un surcroît de bureaucratie. Et les caisses de pensions devraient constituer de nouvelles provisions et réserves. Les caisses elles-mêmes s'en plaignent d'ailleurs. Il est donc bien clair que cette réforme n'est pas seulement insuffisante et arbitraire : elle est bâclée !

Effets de la réforme, analyse de deux caisses-types

Analyse de la caisse de pensions n° 1 ; secteur des services, branche employant plus de 80 % de femmes, salaires inférieurs à 5000 francs par mois

- La réforme ferait baisser les rentes de 80 % des plus de 50 ans

Analyse de la caisse de pensions n°2 ; industrie automobile, salaires entre 6000 et 7000 francs par mois

- La réforme ferait baisser les rentes de deux tiers des plus de 50 ans

Derrière l'emballage trompeur, une facture salée pour les femmes

Avant le scrutin sur le relèvement de l'âge de la retraite des femmes (« AVS 21 »), la majorité du Parlement et le Conseil fédéral avaient promis aux femmes que si elles travaillaient jusqu'à 65 ans, leurs rentes augmenteraient. Or cette promesse n'a pas été tenue. La présente réforme coûte très cher aux femmes – sans leur garantir pour autant une rente plus élevée.

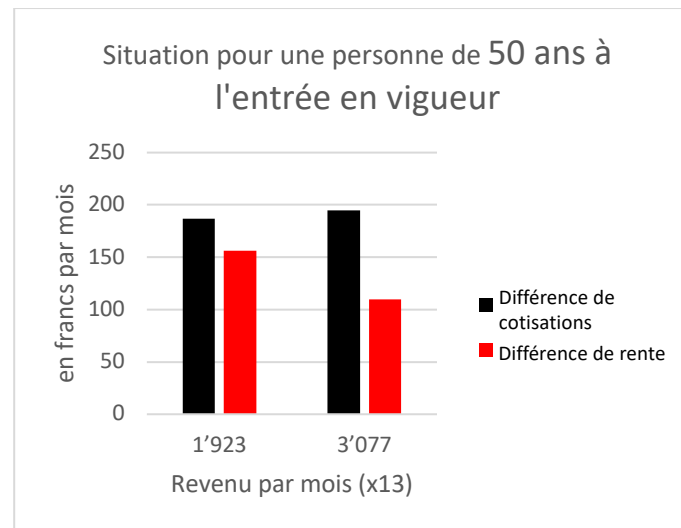
Les mères ayant des tâches d'assistance n'obtiendraient aucune amélioration de leur pension de vieillesse. Car rien n'est prévu en cas d'interruption d'activité pour raisons familiales ou de travail à temps partiel. Et de nombreuses personnes cumulant plusieurs emplois, comme les accueillantes en milieu familial (mamans de jour) ou les femmes travaillant dans le nettoyage, continueront de ne pas être affiliées à une caisse de pensions.

Comment a-t-on pu en arriver là ?

Les promesses n'ont pas été respectées : à la place, quelques très faibles améliorations pour les femmes ont été combinées à un massif projet de baisse des rentes. En raison de ce lien, il faudrait des décennies pour que cette réforme ait un effet positif pour quelques femmes. Et même si c'était le cas, les personnes réalisant de bas revenus n'en feraient pas partie : elles continueraient d'avoir besoin des prestations complémentaires pour s'en sortir. Car les rentes que leur versent les caisses de pensions resteraient misérablement basses.

Le désavantage du travail à temps partiel est déjà corrigé

La réforme n'apporte aux femmes que de fausses solutions. Elle vise à mieux couvrir le temps partiel. Or neuf caisses de pensions sur dix ont déjà pris les mesures nécessaires et malgré tout, la lacune de prévoyance des femmes reste béante. Car les rentes trop basses sont dues à l'activité de soins non rémunérée dont les femmes continuent d'assumer l'essentiel. Or les caisses de pensions ne reconnaissent pas et donc n'assurent pas ce travail. L'arnaque de la LPP que le Parlement a mise en place n'y change rien.

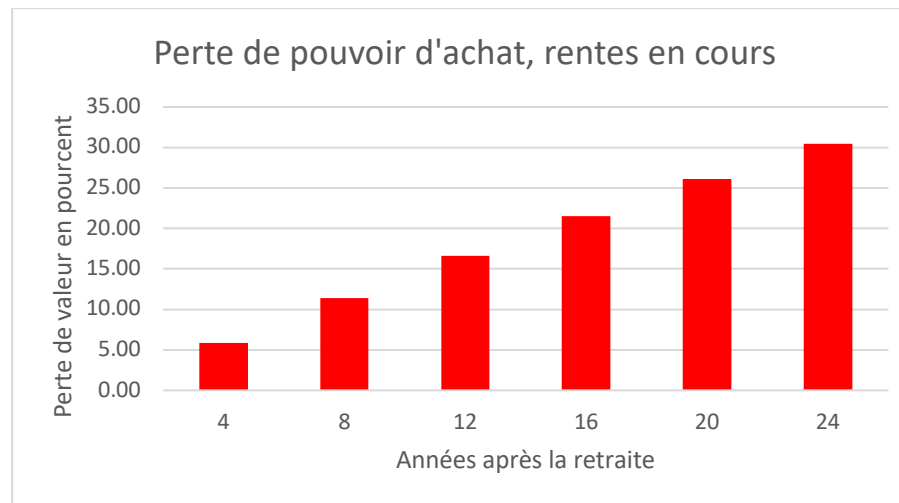


Un problème majeur non résolu : les rentes perdent de la valeur !

Les personnes à la retraite voient leur pouvoir d'achat fondre comme neige au soleil, faute d'ajustement des rentes des caisses de pensions à l'évolution des prix. Avec le renchérissement actuel, les rentes du 2^e pilier auront perdu dans 20 ans un bon quart de leur valeur.

Le problème de l'inflation touche également les assuré-e-s actifs : si leur avoir de vieillesse n'est pas rémunéré par des intérêts au moins à hauteur du renchérissement, il se déprécie – et leur future rente sera d'autant moins élevée.

La compensation du renchérissement dans le 2^e pilier avait bien été promise aux citoyen-ne-s suisses il y a plus de 50 ans. Or même avec cette réforme de la LPP, le Parlement n'a pas résolu le problème. Les salarié-e-s et les retraité-e-s ne peuvent donc toujours pas compter sur les promesses de rentes faites par les caisses de pensions.



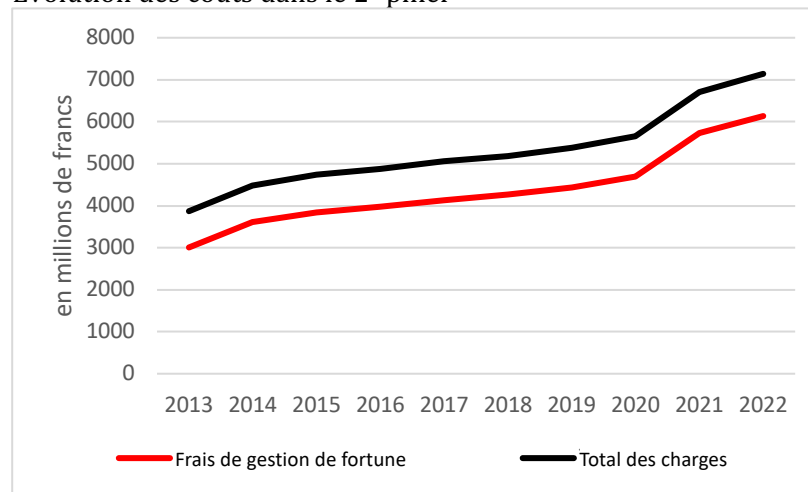
Les gagnants: les marchés financiers, les courtiers et les groupes d'assurances

La gestion du 2^e pilier nous revient cher. La caisse de pensions coûte à chacun de nous, en frais administratifs, plus de 1400 francs par an. C'est une aubaine pour l'industrie financière, qui gagne toujours plus avec les caisses de pensions. À elle seule, la gestion de fortune engloutit plus de 6 milliards de francs par an. Même les experts en conviennent : c'est trop cher. Le potentiel d'économies est donc gigantesque !

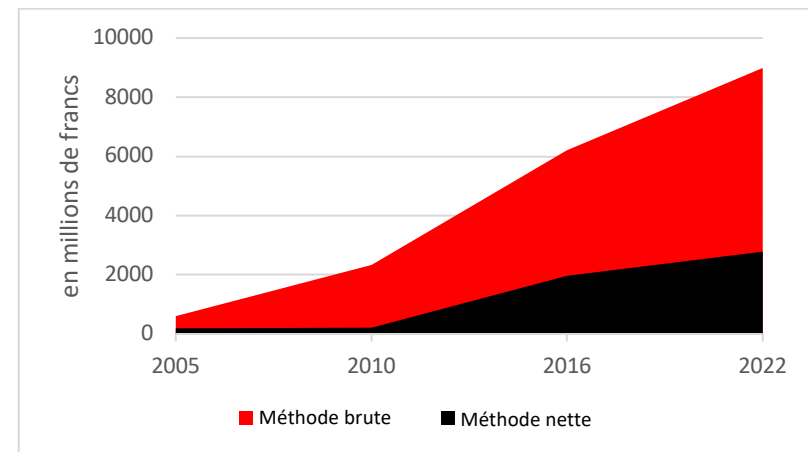
Ainsi, certains tirent d'importants profits de nos cotisations au 2^e pilier. À l'instar des gestionnaires de caisses de pensions, des intermédiaires et des courtiers. En bref, les assuré-e-s paient pour que leur caisse de pensions et ses gestionnaires gagnent confortablement leur vie. Et pour que des courtiers les fassent circuler d'une caisse à l'autre, comme dans un bazar. Le Parlement a refusé de mettre un terme à cette pratique. Et ce alors qu'en plus des syndicats, le secteur des caisses de pensions et le Conseil fédéral aient aussi mis en garde contre le problème. Mais les lobbyistes l'ont emporté au Parlement, de sorte que rien ne va changer ni pour eux, ni pour les employeurs. Sans surprise, les frais de courtage ont augmenté de 20 % en dix ans.

Il est également choquant de constater les bénéfices engrangés par les compagnies d'assurances. Mues par leur âpreté au gain, elles proposent surtout aux petites entreprises des solutions coûteuses et défavorables aux assuré-e-s. Ces 20 dernières années, les compagnies d'assurances ont gagné ainsi près de 9 milliards de francs avec nos cotisations au 2^e pilier, avec la bénédiction du Parlement. Et ce n'est pas tout : l'ex-conseiller fédéral Merz leur a encore facilité la tâche par une astuce réglementaire. Grâce à sa méthode de calcul, les assureurs ont pu tripler leurs bénéfices. Alors que les salarié-e-s ont toujours moins d'argent pour leur retraite.

Évolution des coûts dans le 2^e pilier



Bénéfices des assurances liés aux cotisations aux caisses de pensions (comparaison entre la méthode brute actuelle et la méthode nette, cumul)



Question fréquentes

La réforme n'aura aucun effet pour 85 % des personnes assurées

Le camp du oui à la réforme de la LPP ne se lasse pas de dire que la réforme ne concerne que 15 % des assuré-e-s. Or c'est faux. Il est vrai qu'environ 85 % des assurés reçoivent de leur caisse de pensions davantage que le strict minimum légal. Mais tout le monde a dans son avoir de vieillesse une part obligatoire protégée par la loi. Et dans le cadre de la réforme, les garanties accordées à tout le monde pour cette part protégée diminueront de 12 %. Les caisses de pensions ont ainsi carte blanche pour adopter de nouvelles baisses de rentes. La réforme réduirait encore la protection accordée à l'ensemble des assuré-e-s, ce qu'il nous faut éviter à tout prix.

Il faut mettre fin à la redistribution des actifs et actives vers les retraité-e-s.

Ce phénomène appartient déjà au passé. Aujourd'hui, ce sont les retraité-e-s qui paient pour les jeunes. C'est l'autorité fédérale de surveillance de la prévoyance professionnelle qui le dit. Car lorsque les taux d'intérêt et l'inflation augmentent, les retraité-e-s en pâtissent, alors que les personnes actives s'en sortent mieux. Aussi l'autorité de surveillance demande-t-elle aux caisses de pensions de répartir à l'avenir les revenus de leurs placements de manière équilibrée et d'en faire profiter aussi les personnes à la retraite. Sinon, toute une génération risque d'avoir des rentes trop basses.

Cette situation confirme ce que les syndicats disent depuis longtemps : contrairement à ce qu'on entend souvent dire, chacun n'épargne pas individuellement pour soi dans le 2^e pilier. La redistribution est omniprésente dans le 2^e pilier aussi. Entre les personnes qui meurent jeunes et celles vivant jusqu'à un âge avancé, entre celles en bonne santé et les bénéficiaires de l'AI, entre les personnes seules et les couples. Et il nous faut supporter ensemble les fluctuations des marchés financiers, comme on l'a vu durant la phase de taux d'intérêt négatifs. Ce sont précisément de telles redistributions qui font du 2^e pilier une véritable assurance sociale, solide et performante.

Blocage des réformes

On nous dit souvent que cette réforme n'est peut-être pas extraordinaire – mais qu'il faut bien faire quelque chose. Parce que la dernière réforme remonte à 20 ans déjà, ou qu'il faut moderniser la LPP. C'est faux. À la différence de l'AVS,

il n'y a pas de blocage des réformes dans le 2^e pilier. Les caisses de pensions décident elles-mêmes de nos conditions d'assurance et du montant de nos rentes. Dans les avoirs accumulés dans les caisses de pensions, moins de la moitié bénéficie de la protection légale avec un taux de couverture garanti.

Vous ne voulez ni du relèvement de l'âge de la retraite, ni de la réforme de la LPP : comment faire alors pour améliorer les rentes des femmes ?

Les rentes trop basses des femmes dans le 2^e pilier sont la conséquence directe du travail non rémunéré des mères. Afin d'améliorer les rentes des femmes, il faut donc introduire dans le 2^e pilier ce qui a fait ses preuves dans l'AVS : un modèle de division de l'avoir de vieillesse des parents (*splitting*) et la reconnaissance du travail de care. Tant qu'une réforme ne porte que sur le salaire assuré, le problème des revenus trop bas à la retraite perdurera !

Pourquoi au départ les syndicats ont-ils soutenu la réforme ?

Les partenaires sociaux avaient élaboré ensemble une proposition de réforme, et le Conseil fédéral l'avait reprise. Elle aurait garanti les rentes de tout le monde et modernisé la LPP. En outre, un supplément de rente au financement solidaire aurait permis des améliorations immédiates des rentes des travailleuses et travailleurs, mises à mal ces dernières années, mais aussi des rentes des femmes, sans explosion des coûts. Puis le Parlement en a fait un projet de démantèlement. Il faut absolument empêcher cette arnaque de la LPP.